

Marcel Puygrenier
Bachelierie
16420 SAULGOND

Saulgond le 28 mars 2018

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête
Mairie
9, rue Eugène Gailledrat
87320 BUSSIERE POITEVINE

enq.gassouillis@orange.fr

Pièce-jointe : devis démantèlement.

Monsieur le Président,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont défavorables à ce projet éolien pour les raisons suivantes :

- mépris de nos territoires et de leurs habitants par nos « dirigeants »
- ce que l'on appelle parc éolien n'est en fait qu'une usine électrique géante à ciel ouvert, implantée au beau milieu des habitations.
- dans quel but : il m'a été impossible d'avoir les courbes de production d'un parc éolien et de savoir si l'électricité produite et subventionnée par le consommateur était utilisée.
- la garantie du prix payé aux exploitants d'éoliennes ainsi que l'obligation d'achat de la part d'EDF entraînent une rentabilité hors normes aux dépens du consommateur et du contribuable.
- les recettes pour principalement les communautés de communes sont considérées légalement comme une compensation des nuisances visuelles et sonores.
- les nuisances subies par les riverains sont les suivantes :
 - visuelles, les aérogénérateurs contribuent à détruire les paysages avec l'attractivité de la région. De nombreux habitants se sont installés dans la région à la recherche du calme, d'une qualité de vie, d'une proximité de la nature, d'un environnement propice à l'épanouissement personnel. Les éoliennes provoquent une baisse de la valeur des biens immobiliers, le saccage du patrimoine historique, la destruction systématique de ce qui fait l'attractivité de la région.
 - sonores, les mesures prises pour diminuer le bruit des éoliennes ne sont pas suffisantes. La loi donne le droit aux exploitants de multiplier par 2 (+3dB) ou par 3 (+ 5 dB). Cette loi est particulièrement défavorable aux riverains qui voient leur qualité de vie détruite.
 - sanitaires, les éoliennes en fonctionnement produisent des infrasons, ondes sonores invisibles et inodores, mais qui existent. Des sonomètres les mesurent et ils ont des conséquences particulièrement graves : insomnies, maux de têtes, névralgies, vertiges, pertes de mémoire, acouphènes, augmentation de la pression artérielle et tachycardies.
 - sociales, les montants excessifs des loyers promis par les promoteurs éoliens accroissent les inégalités entre exploitants agricoles. Un propriétaire exploitant qui reçoit 40 000 € à ce titre perçoit l'équivalent de 1,6 salarié agricole à temps plein. Donc il suffit d'avoir 5 éoliennes sur son terrain pour avoir un revenu comparable à un couple dont les 2 membres travaillent.

- revenus des collectivités, communes, communautés de communes , département et région. On peut constater un changement permanent de la répartition de ces ressources, une main-mise de celle-ci de l'état qui diminue les dotations aux communes qui reçoivent des recettes provenant de l'exploitation des éoliennes.

Remarques générales :

Des éoliennes de 182 m de haut sont considérées de gabarit moyen, pour le commun des mortels c'est une construction colossale et hors normes.

Le schéma régional éolien du Limousine a été annulé par la justice, il ne peut donc servir de justificatif à un projet éolien.

Observation concernant l'atteinte à l'environnement :

Deux sites Natura 2000 sont situés à moins de 1 km (vallée de la Gartempe). Trois autres sites Natura 2000 sont situés à moins de 5 km, il s'agit de *Camp de Montmorillon, Landes de Sainte Marie et Bois de l'Hospice ainsi que l'étang de Beaufour et environs*. Ce projet éolien menace l'avifaune de ces zones ainsi que les chauves-souris. Particulièrement le milan noir, la bondrée apivore, l'alouette lulu, la pie-grièche écorcheur, la pie grièche à tête rousse, le busard saint martin, le courlis cendré, le martin pêcheur, la grive litorne, le pipit farlouse, le tarin des aulnes, l'étourneau sansonnet, le pigeon ramier, le pinson des arbres et la grue cendrée.

A ce sujet Monsieur Nicolas HULOT, ministre a fait une déclaration :

« Nicolas Hulot a réclamé mercredi un "sursaut d'indignation" pour défendre la faune et la flore de la planète, déplorant à l'Assemblée nationale le fait que la biodiversité, "tout le monde s'en fiche".

"30% d'oiseaux en moins en quelques années, 80% d'insectes en moins à l'échelle européenne, le dernier grand mâle rhinocéros blanc du nord de l'Afrique a disparu. Moi ça ne me provoque pas de la peine, pas de la colère, (mais) de la honte, de la honte de savoir que derrière la sixième extinction de la biodiversité, la responsabilité c'est nous", a déclaré le ministre de la Transition écologique devant les députés. "Il y a des tragédies invisibles et silencieuses dont on s'accommode tous les jours, eh bien je vous le dis, tout seul, je n'y arriverai pas", va-t-il ajouté.

"Oui je vais vous présenter un plan biodiversité dans les semaines qui viennent, qui va succéder à la stratégie de la biodiversité, mais très sincèrement, tout le monde s'en fiche, à part quelques-uns", a regretté le ministre, sans donner d'indication sur le contenu de ce plan. "Je veux simplement avoir un sursaut d'indignation et de réaction", a-t-il encore insisté.

Le ministre était interrogé sur la réponse à apporter à des études publiées mardi ayant constaté le déclin "vertigineux" des oiseaux des campagnes françaises ces dernières années, études mettant notamment en cause les pratiques agricoles. Mais il n'a pas évoqué de mesures du gouvernement pour freiner ce déclin. Mardi, dans un tweet, il avait appelé à "se mobiliser" car selon lui "chacun peut agir: réduire les pesticides, lutter contre l'artificialisation des sols, réduire les pollutions".

Source AFP

- ACTUALITÉS GÉNÉRALES »

A cela on peut ajouter l'impact désastreux des éoliennes sur les chauves-souris notamment documenté dans l'article suivant :

« Observations : Chauves-souris et éoliennes : les liaisons dangereuses

Le 19.12.2017

Par: Hugo Struna

Vous saviez, vous, que l'éolienne était une prédatrice pour les chauves-souris ? J'ai demandé à Kévin Barré, tout fraîchement docteur en écologie au Muséum, de me parler des travaux qu'il a menés pendant trois ans sur ces liaisons dangereuses. Ça décoiffe.

Cimetière au pied des éoliennes

Alors que les éoliennes sortent de terre comme des champignons un peu partout, un constat macabre s'impose : de nombreuses chauves-souris meurent à leur pied. En France, où plus des trois quarts des parcs éoliens reposent sur des terres cultivées, il arrive aux agriculteurs de croiser des cadavres gisants sur leurs parcelles. Comment expliquer cette hécatombe ? « Les études menées pour l'instant font état de deux phénomènes, m'explique Kévin Barré du laboratoire CESCO au MNHN. Soit les animaux entrent directement en collision avec les pales de l'éolienne – ce qui tue la bête sur le coup – soit ils meurent par « barotraumatisme ». Cette dernière cause de mortalité s'explique par un changement de pression dans l'air provoqué par les pales de l'éolienne. Une pression qui entraîne des hémorragies internes souvent fatales pour ces petits organismes. Lorsqu'on les voit déambuler à toute vitesse dans d'étroits couloirs souterrains, quand on pense que, pour chasser ou se déplacer, les chauves-souris peuvent analyser très finement leur environnement grâce aux ultrasons qu'elles diffusent (écholocation), tout cela a de quoi surprendre.

Alors pourquoi diable se ruent-elles sur ces grandes faucheuses ? Selon Kévin un phénomène d'attraction à faible distance expliquerait cette intrépidité. « Différentes hypothèses sont aujourd'hui émises même si tout cela n'est pas bien connu. Il y a la curiosité déjà : peut-être qu'elles imaginent s'approcher d'un grand arbre comme le pensent certains scientifiques. Et puis il y a probablement l'accumulation d'insectes attirés par la chaleur de la nacelle ou l'eau condensée sur le mat qui leur sert d'abreuvoir. » Parmi les corps inertes retrouvés au pied des éoliennes, on relève des espèces migratrices volant suffisamment haut pour rencontrer des pales prédatrices. Il s'agit de petites chauves-souris communes comme les noctules ou la Pipistrelle de nathusius. »

Sur le site, les chauves-souris sont présentes, l'implantation des éoliennes prévue par VALECO ne respecte pas la directive Eurobats qui recommande une distance de 200 m entre les haies ou bois et le bout des pâles. Le secteur de Bussière-Poitevine ne convient pas pour implanter des aérogénérateurs.

Observations sur le dossier d'enquête publique :

Lettre de demande :

- page 3, le chiffre de production (35 000 MWh par an) n'est pas suffisamment documenté.
- page 5, la production électrique éolienne ne joue aucun rôle dans la réduction du CO 2.

Ci-dessous un article de RFI (internet) :

- « Les émissions de CO2 étaient en diminution depuis trois ans. Mais elles sont reparties à la hausse l'an dernier, malgré l'accord sur le climat, une étude d'Enerdata vient de le confirmer. Le retour de la croissance a entraîné une consommation plus grande d'énergies fossiles, en particulier en Chine. »

On peut en conclure que les politiques énergétiques suivies ne permettent pas la réduction des émissions de CO2.

- page 8, le schéma régional éolien utilisé comme référence a été annulé, il ne peut donc servir de référence pour une implantation éolienne.
- page 12, le balisage d'une éolienne de 180 m consiste à un feu sur la nacelle et un autre à 45 m de hauteur. Ce dernier point n'est pas mentionné.
- page 19, la date du démantèlement n'est pas précisée. Les sommes provisionnées pour le démantèlement ne sont pas suffisantes, une provision de 50 000 Euros n'est pas suffisante pour couvrir des frais de démantèlement supérieurs à 400 000 €, voir devis.
- page 21, 2 propriétaires fonciers vont bénéficier de recettes supplémentaires (NEDAUD et GFA BEL AIR) créant une injustice par rapport aux autres propriétaires qui subiront les nuisances visuelles, sonores et sanitaires. Les implantations d'éoliennes entraînent la disparition de milieux naturels, d'une partie de la faune et de la flore présente sur le site. Il en résulte un impact environnemental désastreux pour toute la région.
- page 31, combien d'heures de travail sont nécessaires pour assurer la maintenance d'une éolienne ?
- page 36, où se trouve le centre de pilotage à distance des éoliennes ?
- page 37, le promoteur a choisi le Crédit Agricole du Languedoc, pourquoi n'va-t-il pas choisi une banque limousine ?
- page 40, le compte d'exploitation présenté n'est pas suffisamment documenté. Aucune donnée vérifiable n'étaye les prévisions de chiffre d'affaires.

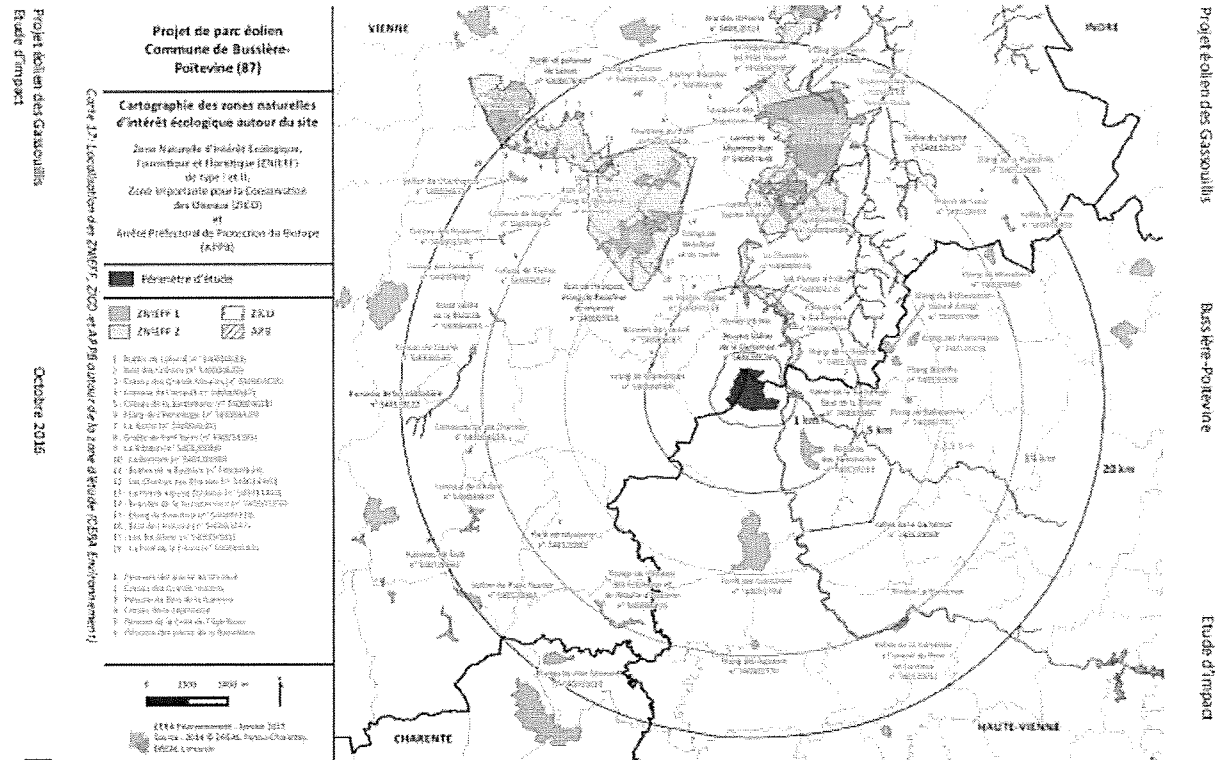
Étude d'impact partie 1

- page 77. La durée de l'ensoleillement moyen par mois à Poitiers est erronée en ce qui concerne le mois d'août.
- page 87. La carte est illisible.
- page 89. Les éoliennes E1, E3 E4, E5, E 6 et E 7 sont trop près de la route départementale D4. Seule l'éolienne E 2 semble respecter la réglementation départementale.
- page 96. « les éoliennes et leur poste de livraison sont autorisés s'ils respectent les dispositions du RNU, notamment concernant la salubrité publique et le bruit, l'absence d'atteinte aux sites et paysages (R.111-2 et suivants du Code de l'Urbanisme) » Ce projet ne respecte pas ces dispositions, il détruit le paysage.
- page 97. Effets cumulés. Sur la carte ne figurent que le projet de Blond. Sont absents des parcs en fonctionnement et de très nombreux projets éoliens en cours, notamment :
 - 4 éoliennes au Vigeant (Windstrom)
 - 4 éoliennes à Millac (JP Energie Environnement)
 - 28 éoliennes à Azat le Ris, Dinsac, Le Dorat, Oradour Saint Genest, Saint-Sornin la Marche, Tersanne et Verneuil Mouthiers (Ostwind)
 - 5 éoliennes à Moulismes (Sergies WPD)
 - ? éoliennes à Plaisance (Enertrag)
 - 5 éoliennes à Plaisance (Volkswind)
 - 6 éoliennes à Lussac les Églises (Aérowatt, Quadrant)
 - 5 éoliennes à Adriers (Valorem, Voltalia)
 - 5 éoliennes à Adriers (Valorem)
 - 10 éoliennes à Adriers (Volswind)
 - 6 éoliennes à Nérignac (Enertrag)
 - 4 éoliennes au Vigeant (Windstrom)

- page 111, les valeurs de bruits résiduels ne correspondent pas à la réalité d'un environnement rural. Ils sont surévalués de 10 dB, (les valeurs indiquées sont celles que l'on peut mesurer à proximité d'une route à grande circulation (4 voies))

Il en résulte que cette étude acoustique a été volontairement falsifiée, elle doit être refaite. Elle ne peut servir de base à l'installation des aérogénérateurs.

- page 118, contrairement à ce que l'étude affirme, les éoliennes ne permettent pas de réduire les gaz à effet de serre, en France l'électricité est presque exclusivement produite à partir de techniques n'émettant pas de CO2.



Page 128 La carte ci-dessus montre une zone possédant une faune et une flore très riche d'un très grand intérêt environnemental, la présence d'une centrale électrique éolienne n'est pas compatible avec la protection de cette zone.

Page 131 On peut lire : « Comme indiqué dans la partie méthodologique, en raison de l'étalement de la floraison des espèces végétales tout au long de la période de végétation, trois passages consacrés à la flore n'ont pas permis de réaliser un inventaire floristique exhaustif. » Il en résulte que cette étude est incomplète, en conséquence il ne peut être donné un avis favorable à ce projet éolien.

Page 163 . **«On peut lire : La recommandation d'un éloignement minimal des éoliennes de 200 m des éléments boisés les plus favorables (DREAL Poitou-Charentes, 2012). Globalement, cette recommandation ne peut être respectée, car elle rendrait l'implantation des éoliennes impossibles ».**

La protection des chauves souris est plus importante que l'installation d'éoliennes inutiles. Il faut impérativement abandonner ce projet.

Page 164. On peut lire : « Ce secteur du département de la Haute-Vienne présente une richesse spécifique importante avec un total de 86 espèces d'oiseaux identifiées avec certitude (auxquelles s'ajoutent un groupe d'espèce indéterminée), au cours des 25 suivis réalisés (16 inventaires diurnes et neuf inventaires nocturnes). Au total le nombre d'oiseaux concernés par les suivis, est de plus de 7595 individus répartis sur 2623 observations. »

Remarque : cette étude de l'avifaune est beaucoup trop succincte. Il est plus que probable que le nombre d'espèces présentes sur le site soit de l'ordre de 200 – 250. L'installation d'éoliennes contribuerait à la diminution de la population aviaire qui est menacée.

A la suite des journées (Octobre 2017) de la fondation pour la recherche sur la biodiversité, un rapport a été publié avec les conclusions suivantes concernant l'énergie éolienne :

Énergie éolienne terrestre Effets négatifs sur la biodiversité

- Collision d'oiseaux et de chauves-souris avec des éoliennes : on estime qu'entre 234000 et 573000 oiseaux sont ainsi tués chaque année aux Etats-Unis (les rapaces sont très touchés). Les chauves-souris sont proportionnellement plus impactées que les oiseaux (entre 600 et 900 000 chauves-souris seraient tuées annuellement aux Etats-Unis et 250 000 en Allemagne). Comme pour les oiseaux, les risques ne concernent pas seulement les espèces locales, mais aussi les espèces migratrices.
- Traumatismes internes (barotrauma) chez les chauves-souris associés à des réductions soudaines de pression de l'air à proximité des pales.
- Perturbation des voies migratoires pour certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris : c'est une des incidences les mieux documentées et le plus étudiées

Il en résulte que dans la zone étudiée, l'implantation d'éoliennes menacerait la biodiversité.

Page 194. Monument historiques, l'église de Bussière Poitevine, Château de la côte au Chapt, Dolmen de Chiroux à Plaisance, Donjon de Lenet, le Saut de la Brame et la Vallée de la Gartempe .

Page 199. La carte présentée sur cette page est illisible.

Page 202. La carte présentée sur cette page est illisible.

Etude d'impact, partie 2 ;

Page 223. Carte illisible.

Page 242. La provision prévue est insuffisante pour assurer le démantèlement de l'éolienne.

Page 297. Les ombres portées peuvent avoir un impact important sur certaines personnes comparables à, des troubles, d'épilepsie, ceux-ci ne sont pas mentionnés dans l'étude.

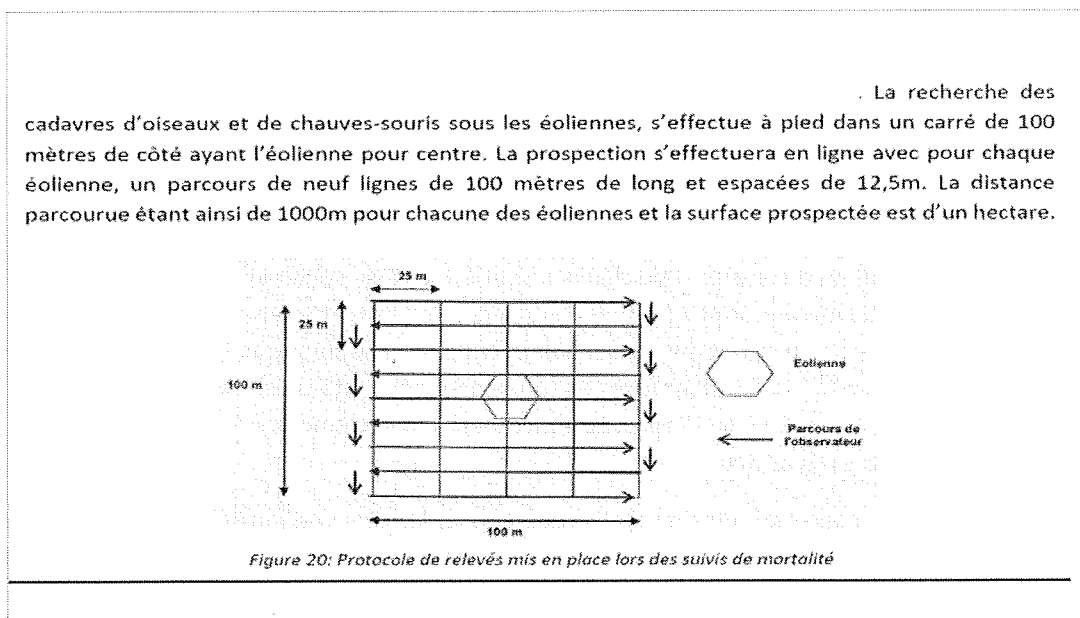
Page 364, 365 et 366. Cartes illisibles.

Page 377. Le plan de bridage proposé sur cette page ne prend pas en compte la gêne réelle pour les riverains qui n'ont pas la possibilité de contrôler l'application de celui-ci.

Page 384. La préservation des zones humides est importante. La meilleure solution, c'est de supprimer l'éolienne située en zone humide.

Page 385. La plantation de haies ne compense pas l'arrachage des arbres et des arbustes envisagés. Il faut attendre plus de 30 ans pour qu'un chêne est une taille raisonnable.

Page 392. Le protocole de suivi de mortalité ci-dessous ne permet pas de suivre la mortalité des oiseaux. La surface prospectée est insuffisante et on ne tient pas compte des oiseaux mangés par les prédateurs, de ceux qui sont blessés qui meurent à des km et de ceux qui peuvent être projetés à plusieurs centaines de mètres, la vitesse en bout de pâles pouvant être de 300 km/h.



Page 193. Descriptif de la mesure SUIV n° 4. L'inventaire qui a été fait avant l'installation des éoliennes étant incomplet, ce suivi minimisera les chiffres de mortalité. Cette mesure a pour effet de tromper le public.

Les mesures de suivi environnemental préconisées ne vont pas remplacer les oiseaux morts, la destruction des habitats naturels et autres atteintes à la faune et à la flore sauvage. J'habite à côté du parc éolien de Saulgond/Lesterps (Charente). J'ai pu constater que les études faites après mise en route du parc éolien n'étaient pas fiables et qu'il était difficile de se procurer le rapport et les conclusions de ces études environnementales.

Il n'y a pas de service de surveillance indépendant pour vérifier l'application des mesures concernant la protection des chiroptères notamment.

Étude de danger.

Page 20. Les éoliennes E4, E5, E6 et E7 ne respectent pas les distances de sécurité par rapport à la route D4.

- Les habitations de la Fromenterie, des Glayolades, de la Liardière, de chez Périguet et des Rimpaudières sont situés à moins de 1 km des éoliennes vont subir en plus des nuisances visuelle les nuisances sonores qui seront présentes même avec les mesures de bridage.

- la habitation de la Barre du Defend à 610 m, de chez Gretoux à 500 m, chez Mercier à 990 m, de Coutant à 1,5 km, de la Beaune à 870 m, les premières maisons de Saint-Rémy en

Montmorillon à moins de 1 km, de Saujouan à 1,28 km, de la Planelle à 1.3 km et de la Berguerie ne sont même pas mentionnées. Ce qui prouve le profond mépris de l'auteur de l'étude envers les habitants.

Expertise paysage

Page 75. Il est inexact de dire qu'à moins de 20 km, les éoliennes sont perçues comme des objets de moins de 2 cm ;

Page 77. Simulation d'une éolienne vue à 700 m depuis la Liardière. Ce photomontage est trompeur. Copie ci-dessous.

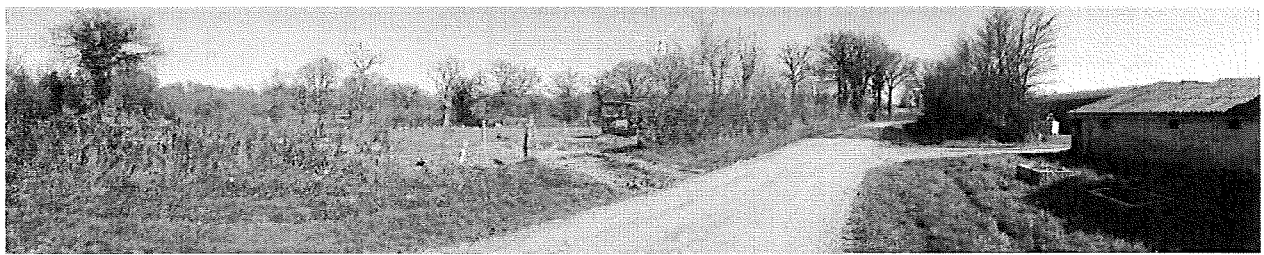


Figure 42 : Simulation n° 4 depuis le lieu-dit La Liardière

Les pâles des éoliennes sont représentées en V, il serait plus judicieux de les représenter dans leur hauteur maximale .

Volet : ombres portées

Les phénomènes des ombres portées peut avoir de graves effets sur l'organisme humain et peut provoquer des sensations de perte de contrôle de soi-même. J'en ai personnellement été victime lors du passage avec un véhicule sur une route bordée par des éoliennes. Ce phénomène peut être la cause d'accidents.

Cette étude des ombres portées ne concerne pas seulement l'intérieur des habitations mais aussi toutes les surfaces que les habitants fréquentent, routes, terrasses, jardins et chemins. Cette étude est malheureusement silencieuse sur ce point.

Etude acoustique

Page 22. Les mesures acoustiques ont été effectuées uniquement par vent d'Ouest. Dans la région les vents dominants sont de Sud-Ouest et de Nord-Est. Ces mesures sont insuffisantes pour étudier la propagation du bruit.

Ces mesures effectuées au printemps, période pendant laquelle les oiseaux chantent le plus, contribuent à augmenter le bruit résiduel à des valeurs supérieures à celui rencontré en hiver. Ces mesures sont ainsi défavorables aux futurs riverains.

Seul l'exploitant à la maîtrise du bridage des éoliennes, les riverains qui subiront les nuisances en cas d'installation du parc n'auront aucune information.

Page 63, l'auteur de l'étude écrit « Ces mesures devront être réalisées selon la norme de mesurage NFS 31-114 « Acoustique - Mesurage du bruit dans l'environnement avec et sans activité éolienne », et pour les deux directions de vent dominantes du site. » Je constate qu'il n'y a eu qu'une direction de vent étudiée.

Page 67 et 68. Deux pages en anglais, cette langue ne peut être employée dans un texte destiné au public en France.

En tenant compte des nuisances générées par ces installations, de leur faible acceptabilité sociale pour les riverains que l'on ne rémunère pas, du peu d'efficacité de ces usines électriques, du manque d'informations flagrant, de la mise des riverains devant le fait accompli, du mépris des dirigeants de ce pays pour notre région limousine,

Je vous demande, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, de donner un avis défavorable à ce projet.

Marcel Puygrenier



SECTEUR LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES

Pole industriel du Malambas
BP 90344 - Hauconcourt
F-57283 MAIZIERES les METZ
T/ + 33 3 87 51 93 36
F/ + 33 3 87 51 93 40
cardem-met2@eurovia.com
Certification ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001
Par AFAQ
Certification MASE
Certification QUALIBAT

NORDEX

La plaine Saint-Denis

B.P. B 439 008 004
Bobigny

HAUCONCOURT le 06 Mars 2014

DEVIS

- > Notre référence : TDT14550002
Démantèlement de l'éolienne E 10
- > Affaire suivie par : Thibault DHERET
- > Démantèlement Parc Thiérache 2
Eolienne E 10

**Travaux de démantèlement à l'explosif de l'éolienne E 10
avec conservation du massif béton**

Maître d'ouvrage

NORDEX
La plaine Saint-Denis

B.P. B 439
Bobigny
T/ 0155939424 F/ 0155939430

Siège social - CARDEM
7 rue de l'Iranium
Zone Industrielle - BP 58
F-67802 Bischheim cedex
T/ +33 3 88 81 72 81 - F/ +33 3 88 81 34 31
cardem@eurovia.com - www.cardem.fr
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 112 000 € sans
303 850 081 RCS Strasbourg - TVA FR 41 303 890 081



DEVIS

Devis en €

> Notre référence : TDT14550002
Démantèlement de l'éolienne E 10

Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
0- Encadrement Travaux				
0-1 Encadrement projet (directeur grand travaux, conducteur de travaux, QSE)	sem	7,000	2.187,50	15.312,50
0-2 Encadrement chantier in situ (chef de chantier, Ingénieur)	sem	7,000	5.625,00	39.375,00
0-3 Bureau de controle structure phase réalisation	Ft	1,000	6.437,50	6.437,50
0-4 Bureau de controle engins explosifs phase réalisation	Ft	1,000	4.500,00	4.500,00
1- Ingénierie phase réalisation				
1-1 Conception du système rotulé	Ft	1,000	2.687,50	2.687,50
1-2 Conception des platines de répartition	Ft	1,000	1.812,50	1.812,50
1-3 Conception des ouvrages provisoirs béton	Ft	1,000	2.437,50	2.437,50
1-4 Relevé géomètre des ouvrages conservés	U.	2,000	1.187,50	2.375,00
2- Installation de chantier, préparation				
2-1 Constat d'huissier avant et après travaux	U.	2,000	1.562,50	3.125,00
2-2 Sécurisation périmètre en phase de préparation	Ft	1,000	1.168,75	1.168,75
2-3 Sécurisation périmètre en phase d'abattage	Ft	1,000	6.062,50	6.062,50
2-4 Transfert base vie et matériel	U.	2,000	4.187,50	8.375,00
2-5 Mise à disposition base vie (Installation, raccordement, énergie, location....)	Ft	1,000	4.687,50	4.687,50
2-6 Réalisation de sondages sur la structure	Ft	1,000	1.562,50	1.562,50
2-7 Création des accès pour les machines	Ft	1,000	10.350,00	10.350,00
2-8 Transfert des engins et outils hydrauliques	Ft	1,000	9.900,00	9.900,00
3- Fabrication en usine				
3-1 Fabrication du système rotulé	U.	2,000	27.437,50	54.875,00
3-2 Fabrication des platines de répartition	U.	6,000	1.812,50	10.875,00
3-3 Fabrication du ferrailage pour les poutres-voiles béton	Ft	1,000	3.025,00	3.025,00
4- Préparation de la structure en pied d'ouvrage et des abords				
4-1 Création des réservations	Ft	1,000	5.262,50	5.262,50
4-2 Mise en oeuvre des systèmes rotulés	Ft	1,000	20.600,00	20.600,00
4-3 Mise en oeuvre des ouvrages béton provisoirs	Ft	1,000	10.562,50	10.562,50
4-4 Affaiblissement définitif du pied d'ouvrage	Ft	1,000	7.800,00	7.800,00

DEVIS

Devis en C

> Notre référence : TDT14550002
 Démantèlement de l'éolienne E 10

Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
5- Mise en oeuvre des charges explosives et des protections				
5-1 Fourniture et livraison des explosifs	Ft	1,000	39.375,00	39.375,00
5-2 Mise en oeuvre des explosifs	Ft	1,000	11.187,50	11.187,50
5-3 Mise en oeuvre des protections à la source	Ft	1,000	7.100,00	7.100,00
5-4 Mise en oeuvre des protections sur massif conservé	Ft	1,000	12.350,00	12.350,00
5-5 Réalisation d'essais de tir	Ft	1,000	16.600,00	16.600,00
5-6 Aménagement de l'aire de réception de l'ouvrage	Ft	1,000	14.850,00	14.850,00
6- Abattage de l'ouvrage				
6-1 Mise en oeuvre des lignes de tir	Ft	1,000	2.687,50	2.687,50
6-2 Sécurisation du périmètre de sécurité	Ft	1,000	7.812,50	7.812,50
7- Découpe, tri et évacuation des matériaux de démolition				
7-1 Découpe et calibrage des ferrailles	To	380,000	90,65	34.447,00
7-2 Tri mécanique des matériaux (DIB, ferrailles, métaux, DIS....)	To	490,000	9,38	4.596,20
7-3 Chargement en benne des matériaux de démolition	To	490,000	8,13	3.983,70
7-4 Evacuation des matériaux de démolition en camion benne	To	490,000	19,00	9.310,00
7-5 Purge des structures métalliques sur le massif béton conservé	Ft	1,000	6.187,50	6.187,50
8- Traitement des matériaux de démolition				
8-1 Revalorisation des matériaux ferreux	To	380,000	-187,50	-71.250,00
8-2 Revalorisation des métaux	To	55,000	-400,00	-22.000,00
8-3 Traitement des DIB	To	50,000	168,75	8.437,50
8-4 Conditionnement et traitement des DIS	Ft	1,000	4.350,00	4.350,00
9- Repli des installations				
9-1 Nettoyage des emprises	Ft	1,000	5.625,00	5.625,00
9-2 Remise en place et nivellement des terres sur l'emprise	Ft	1,000	9.937,50	9.937,50
9-3 Repli des installations et du matériel	Ft	1,000	6.062,50	6.062,50

**DEVIS
Récapitulatif**

Devis en €

Notre référence : TDT1455002
Département de l'écluse L 10

0- Encadrement Travaux	65.625,00
1- Ingénierie phase réalisation	9.312,50
2- Installation de chantier, préparation	45.231,25
3- Fabrication en usine	68.775,00
4- Préparation de la structure en pied d'ouvrage et des abords	44.225,00
5- Mise en oeuvre des charges explosives et des protections	101.462,50
6- Abattage de l'ouvrage	10.500,00
7- Découpe, tri et évacuation des matériaux de démolition	58.524,40
8- Traitement des matériaux de démolition	-80.462,50
9- Repli des installations	21.625,00
Montant total H.T. en €	344.818,15
T.V.A. 20,00%	68.963,63
Montant T.T.C. en €	413.781,78

Cette offre ne prévoit pas de travaux de désamiantage et de déplombage
Le tri et la purge des DIS sera réalisé après abattage des structures
Cette offre prévoit le mode opératoire défini à travers nos documents permettant la conservation du massif béton
Réalisation des travaux conformément au planning du 03 Mars 2014
Cette offre ne prévoit pas la protection de réseaux dans notre emprise travaux



CARDEM
Pôle Industriel de Molsheim
BP 40144 - Haicourt
57000 METZ
Téléphone 03 87 51 33 33
Téléfax 03 87 21 37 37
cardem@total.com

